



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

Département de la Guadeloupe

Ville de Lamentin

ARRETE N° PM 2024/08/58

---

**INTERDISANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION LORS DU  
73<sup>eme</sup> TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DE LA GUADELOUPE LE  
MARDI 27 AOUT 2024**

---

Le Maire de la commune du Lamentin,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales  
Vu les dispositions du Code de la Route, notamment l'article R 417-10,  
Vu le code pénal, notamment l'article R 610-5,  
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité routière justifie pleinement la réglementation du stationnement et de circulation lors de la course cycliste «**73<sup>eme</sup> TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DE LA GUADELOUPE**».

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits dans les sections suivantes :

- Le mardi 27 août 2024 de 06H00 à 12H00 Rue du Pont-Rue de la République.

**Article 2 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément à la loi.

**Article 3 :** La Gendarmerie, la Police Municipale seront chargées chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié et notifié partout où besoin sera.

Lamentin, le 14 août 2024

P7 Le Maire

J.SAPOTILL

